



**Syndicat national de l'administration scolaire
et universitaire et des bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Déclaration préalable des commissaires paritaires académiques du SNASUB-FSU – CAPA de novembre 2009

Les commissaires paritaires du SNASUB-FSU, tous corps confondus, tiennent à exprimer leur plus vive inquiétude quant aux prévisions de suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat présentes dans le projet de Loi de finances 2010.

En effet, 30.000 postes de fonctionnaires sont visés, avec près de 16.000 emplois à supprimer à l'éducation nationale contre 13.500 en 2009.

Nous tenons à exprimer notre écoeurement et ras-le-bol de voir notre filière administrative être ponctionnée de près de 900 postes : 600 suppressions franches et environ 300 emplois transférés du programme « soutien » vers le programme « vie de l'élève » dans lequel ne figure aucun administratif. Ces retraits d'emplois vont avoir pour conséquences des réorganisations de services pour les absorber, qui aboutiront à toujours moins de personnels pour toujours plus de tâches. De nouveau, nos conditions de travail vont être sacrifiées sur l'autel de la maîtrise des déficits publics.

Pourtant, dans le même temps et dans le même projet de budget, le gouvernement réduit les ressources publiques en réduisant l'impôt des plus riches et des entreprises : bouclier fiscal, réforme de l'impôt sur les sociétés, réforme de la taxe professionnelle... Toutes ces mesures ont pour conséquence une augmentation du déficit public, que l'on essaye de contenir par ailleurs, sur le dos des salariés, des budgets sociaux et des services publics. Cela n'est pas acceptable car cela menace l'existence même de ces services publics.

Les commissaires paritaires du SNASUB-FSU, tous corps confondus, tiennent à dénoncer également la politique académique de répartition 2009 des reliquats indemnitaires. En effet, nous sommes résolument opposés à l'inégalité de traitement constatée entre les personnels du budget « 2nd degré » (EPL et CIO) et les personnels du budget « soutien » (services académiques). Nous considérons que nous sommes tous, quelques soient nos affectations et missions, embarqués sur le même navire, et qu'à ce titre, une juste répartition des reliquats aurait du intervenir. Nous vous demandons fermement d'acter cette demande et de revenir à une politique académique égalitaire, plus juste et plus conforme à l'investissement des uns et des autres dans l'accomplissement des missions quotidiennes du service public d'éducation.

Enfin, au sujet des réductions d'ancienneté qui sont à l'ordre du jour de ces CAPA, nous vous demandons vivement d'envisager de nouveau une répartition académique sur le plus grand nombre de personnels possibles. Il faut abandonner la réduction d'ancienneté de 3 mois, dont l'utilisation limite les possibilités d'attribution globale à 50% des effectifs d'un corps et n'utiliser que les réductions de 2 et 1 mois. Cela aura pour conséquence d'attribuer des réductions à 60 % des effectifs du corps concerné. C'était ce qui avait été concerté pour la campagne 2008 et modifié unilatéralement pour celle de 2009.